

COMMUNE DE PEILLE

ARRETE MUNICIPAL N° 188/2020 Autorisation d'occupation du domaine public accordée à Mme LUCCHI Gisèle

Le Maire de la Commune de Peille,
VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-3, L.2212-4, L.2212-5, L.2121-29, L.2212-1 et 2 et L.2224-18 ;
VU la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et son décret d'application n° 70-708 du 31 juillet 1979 modifié,
VU l'article L.663-1 du Code Rural
VU les articles R.411-1 et suivants du Code de la Route
VU le Code Pénal
VU la demande de Mme LUCCHI Gisèle, 2926 La Grave de Blausasc 06440, pour installer un stand de vente de vêtements à Saint Martin de Peille, les dimanches de 8h00 à 13h00;
VU l'avis du Policier Municipal
VU les lieux

Arrête :

Article 1 : Mme LUCCHI Gisèle est autorisée à installer un stand de vente de vêtements (6 m2) à compter du dimanche 13 décembre 2020 :

- à Saint Martin de Peille : parking du téléphérique, le dimanche de 8h00 à 13h00

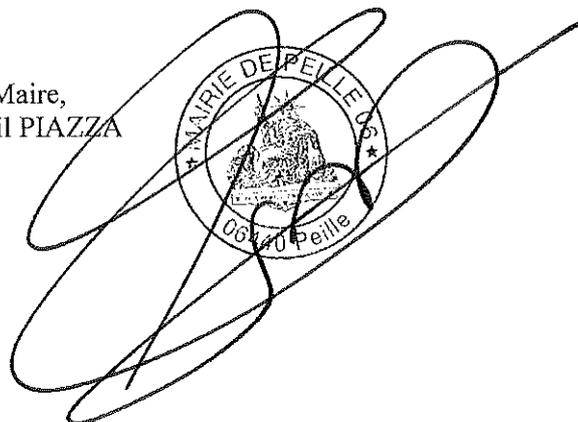
Article 2 : La présente autorisation doit être en possession de son titulaire, la présenter à toute réquisition.

Article 3 : Ampliation de la présente autorisation sera notifiée :

- à l'intéressée
- à la Police Municipale
- au Chef de Brigade de Gendarmerie de L'ESCARENE,

Fait à Peille, le 11 décembre 2020

Le Maire,
Cyril PIAZZA



Le Maire :

- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice (18 Avenue des Fleurs, CS 61039, 06050 NICE CEDEX 1) dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.